

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association ACCUEIL GOUTTE D'OR

SIEGE SOCIAL : 26 RUE DE LAGHOUAT 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10/04/2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les



informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 03 juin 2021

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

ACTIF		Exercice au 31/12/2020			Exercice N-1	
		BRUT	Amortissements	NET	au 31/12/2019	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 032	5 032		600
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	Total		5 032	5 032		600
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériels, et outillage industriels	476 390	453 282	23 108	27 700
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Total		476 390	453 282	23 108	27 700	
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	15		15	15	
	Prêts					
	Autres	1 386		1 386	1 386	
Total		1 401		1 401	1 401	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		482 824	458 314	24 509	29 702	
Actif circulant	Stocks	Stocks et en-cours				
		Marchandises				
	Total					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	113 173		113 173	100 281
		Créances reçus par legs ou donations				
		Autres	7 645		7 645	8 835
	Total		120 817		120 817	109 115
	Divers	Valeurs mobilières de placement	53 140		53 140	52 566
		Instuments de trésorerie				
Disponibilités		365 043		365 043	261 519	
Total		418 183		418 183	314 085	
Charges constatées d'avance		2 452		2 452	7 516	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		541 453		420 636	321 601	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 024 276	458 314	565 962	460 418	



BILAN

PASSIF		31/12/2020	31/12/2019	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires	40 018	40 018	
	Fonds propres complémentaires	3 569	3 569	
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres complémentaires (résultats sous contrôle de tiers financeurs)	27 377	27 377	
	Fonds propres statutaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
Autres				
Subventions d'équipement	13 239	17 207		
Report à nouveau	112 260	99 917		
Résultat de l'exercice Excédent	+86 445	+12 343		
TOTAL I		282 908	200 430	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
TOTAL II		0	0	
PROVISIONS	Provisions pour risques	28 400	43 275	
	Provisions pour charges			
TOTAL III		28 400	43 275	
DETTES	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)			
	Emprunts et dettes financières diverses (3)			
	Total IV		0	0
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 786	16 818	
Dettes fiscales et sociales	93 713	135 612		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	44 494	4 572		
Instrument de trésorerie				
Total V		158 993	157 002	
Produits constatés d'avance (1)		95 661	59 711	
TOTAL DES DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		254 654	216 713	
Ecart de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		565 962	460 418	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1)				
	Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an	95 661	59 711	
Renvois :	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

	du 01/01/20	du 01/01/19
	du 31/12/20	du 31/12/19
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 440	1 010
Ventes de biens et services		
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation		
- Subventions ETAT	87 915	93 767
- Subventions communes	364 256	386 905
- Subventions CAF	206 034	249 471
- Autres subventions	25 452	39 776
- Fonds privés	17 500	35 804
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	4 241	4 036
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	65 860	27 746
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Participations des usagers	8 917	21 069
Produits des activités annexes	6 644	11 774
TOTAL I	788 257	871 359
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	141 558	184 873
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	20 962	24 301
Salaires et traitements	410 815	412 705
Charges sociales	166 329	192 720
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	9 707	11 958
Dotation aux provisions	28 400	43 275
Dotation aux provisions pour risques et charges		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	777 771	869 831
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 486	1 528
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	1 220	1 746
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 220	1 746
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Compte de résultat du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

	du 01/01/20	du 01/01/19
	du 31/12/20	du 31/12/19
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 220	1 746
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II) + (III-IV)	11 706	3 274

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	78 635	16 170
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL V	78 635	16 170
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 896	7 100
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VI	3 896	7 100
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V -VI)	74 739	9 069
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	868 112	889 275
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI + VII + VIII	781 667	876 931
RESULTAT EXCEDENTAIRE	+86 445	+12 343
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	122 900	147 120
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total produits	122 900	147 120
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	122 900	147 120
Total charges	122 900	147 120



Association Accueil Goutte d'Or

26 rue de Laghouat Paris 18^e

Association Loi 1901

SIRET : 408 646 008 00057 - APE 9499Z

**ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS



Sommaire

I. Présentation et faits caractéristiques de l'exercice	4
A. Présentation de l'association	4
B. Fait significatifs de l'exercice	4
II. Principes, règles et méthodes comptables	5
A. Changement de méthode comptable	5
B. Provisions	5
C. Indemnité de fin de carrière	5
D. Méthode de détermination des produits	5
E. Charges constatées d'avance	5
F. Produits constatés d'avance	5
III. Notes relatives aux postes de bilan Actif	6
A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	6
B. Immobilisations financières	7
C. Stocks et en-cours	7
D. Etat des Créances et dépréciations liées	7
E. Créances	7
F. Valeurs mobilières de placement	7
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif	8
A. Tableau des fonds propres	8
B. Subventions d'investissement	8
C. Provisions pour risques et charges	8
1. Provision pour risques	8
2. Provision pour charges	9
3. Provisions réglementées	9
D. Fonds dédiés	9
E. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	9
F. Etat des échéances et des dettes	9
G. Emprunts	10
V. Détail des opérations de clôture	10
A. Charges à payer et produits à recevoir	10
B. Produits et charges imputables à un autre exercice	10
VI. Notes relatives au compte de résultat	10
A. Produits d'exploitation	10
B. Cotisations	11



C. Dons, mécénat	11
D. Legs, donations ou assurances-vie	11
E. Charges d'exploitation	11
F. Résultat financier	12
G. Résultat exceptionnel	12
H. Transfert de charges	12
I. Résultat et impôts sur les bénéficiaires	12
J. Contributions volontaires en nature	12
1. Bénévolat	12
2. Dons en nature	13
3. Dons de service	13
4. Mécénat de compétences	13
VII. Autres informations	13
A. Effectif moyen	13
B. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	13
C. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants	13
D. Filiales et participations	14
E. Engagements hors bilan	14
1. Engagements donnés	14
2. Engagements reçus	14
3. Engagements pris en matière de crédit-bail	14
4. Autres opérations non inscrites au bilan	14
5. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	14

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

I. PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A. Présentation de l'association

L'association Accueil Goutte d'Or a pour objectif :
de promouvoir, de favoriser et d'harmoniser toutes initiatives permettant de répondre avec efficacité aux multiples exigences de justice et de solidarité au sein du quartier de la Goutte d'Or et tout particulièrement d'aider à l'accueil, à l'insertion des habitants dans ce quartier ainsi qu'à son développement social.
Ses moyens d'action sont, notamment, la mise en place et la gestion de permanences d'accueil et de suivi social, de structures de médiation sociale, d'accompagnement scolaire et de formation pour jeunes et adultes et de toute activité concourant aux buts de l'association.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 565 962 euros.

Le résultat net comptable est un excédent 86 445 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 mars 2021 par les dirigeants de l'entité.

B. Fait significatifs de l'exercice

➤ Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a généré un ralentissement de notre activité. Son impact sur les comptes clos au 31/12/2020 sont les suivants :

1/ Bilan

- Pas de reports de dettes sociales / fiscales / fournisseurs

2/ Compte de résultat

- Aide indemnité activité partielle reçue sur l'exercice pour 20313 € et comptabilisée en transfert de charges (directive CNAV)
- Aide de 20781€ de la CAF de Paris pour la halte-garderie « Caravelle » et comptabilisée en produits exceptionnels.
- Aide 5000€ de la Ville de Paris : 2000€ achats supplémentaires liés à la COVID (masques, gels hydroalcooliques, plexiglas,...etc), 2000€ achat de matériel informatique et 1000€ de subvention en complément de l'action « départ en vacances en individuel »
- Charges complémentaires de 7229 € pour l'équipement de notre entité (gel, masques, plexiglas, désinfection des locaux, ...etc)
- Economie de 15500 € de l'annulation de certaines activités (repas de quartier, intervenants extérieurs sur les actions,...etc)

➤ Autres faits caractéristiques de l'exercice

Le soutien de nos principaux financeurs que ce soit la CAF de Paris ou la Ville de Paris



II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l’Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d’enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées. Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

A. Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l’exercice.

B. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l’entité à l’égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

C. Indemnité de fin de carrière

La convention collective de l’entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière.

D. Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode du *pro rata temporis*.

E. Charges constatées d’avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées en 2020 mais concernant l’exercice 2021.

F. Produits constatés d’avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits payés ou comptabilisés mais concernant l’exercice 2021.



III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an – 2 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel professionnel	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	2-4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 032	0	0	5 032
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 032			5 032
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	471 875	4 514	0	476 390
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels	471 875	4 514		476 390
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL VALEURS BRUTES	476 908	4 514	0	481 422
Immobilisations incorporelles	4 432	600	0	5 032
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels	4 432	600		5 032
Amorts autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	444 175	9 107	0	453 282
Amorts des constructions				0
Amorts installations techniques, matériels, outillages	395 646	5 065		400 711
Amorts autres immobilisations corporelles	48 529	4 042		52 571
TOTAL AMORTISSEMENTS	448 608	9 707	0	458 314
VALEURS NETTES COMPTABLES	28 300	-5 192	0	23 108



B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées :

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Participation Crédit Mutuel	15			15
Dépôt Garantie Paris Habitat	1 236			1 236
Dépôt Garantie Servicéo	150			150
TOTAUX	1 401	-	-	1 401

C. Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours

D. Etat des Créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances, usagers et comptes rattachés	113 173	104 598	8 575
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances	7 645	7 645	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 452	2 452	
TOTAUX	123 269	114 694	8 575

E. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2020.

F. Valeurs mobilières de placement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
FCP (PSB PARIS MONTMARTRE)	52 566	574		53 140
TOTAUX	52 566	574	-	53 140

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des FCP (PSB PARIS MONTMARTRE) et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).

Il reste 53140 (PSB PARIS MONTMARTRE) d'une valeur unitaire de 1 euros, soit un total de 53140 euros au 31/12/2020.

Au 31/12/2020, les plus-values latentes représentent 0 euros.



IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

A. Tableau des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	43 586				43 586
Fonds propres avec droit de reprise	27 377				27 377
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau (RAN)	99 917	12 343			112 260
Excédent ou déficit de l'exercice	12 343	-12 343	86 445		86 445
Situation nette	183 223	0	86 445	0	269 668
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	17 207		5 071	-9 038	13 239
Provisions réglementées					0
TOTAL	200 430	0	91 516	-9 038	282 907

B. Subventions d'investissement

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations non amortissables est étalée sur le nombre d'années pendant lesquelles les immobilisations sont inaliénables aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de chaque subvention concernée, proratisée la première année en fonction de la date d'acquisition des immobilisations.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant global des subventions d'investissements	80 666	5 071		85 737
Quotes-parts virées au résultat	-63 460	-9 038		-72 498
TOTAL SUBV NETTES	17 207	-3 967	0	13 239

C. Provisions pour risques et charges

1. Provision pour risques

Des provisions pour risque et charges d'un total de **28 400** figurent au bilan au 31/12/2020 et correspondent à :

Provisions pour risques d'emploi **21 493**

Règle : Salarié(e)s ayant plus de 2 ans d'ancienneté et dont le secteur d'activité comporte d'importantes incertitudes de financements

Base de calcul : L'indemnité légale de licenciement est fixée comme suit :

Un cinquième de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise, auquel s'ajoutent deux quinzièmes de mois par année au-delà de dix ans d'ancienneté.



Provision pour retraite 6907

Règle : Salarié(e)s âgé(e)s de plus de 55 ans hors salariés de la halte-garderie

Base de calcul : 1/60e de la rémunération annuelle par année d'ancienneté avec un maximum de 15ans

2. Provision pour charges

Il n'y a pas de provisions pour charges au 31/12/2020

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques	37 217	28 400	-37 217	28 400
Provisions pour charges				0
TOTAL	37 217	28 400	-37 217	28 400

3. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2020.

D. Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2020.

E. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Tiers financeurs	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Résultat sous contrôle de tiers financeurs Mairie de Paris Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)	27 377			27 377

F. Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 786	20 786		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	42 751	42 751		
Organismes sociaux	41 373	41 373		
Etat et autres collectivités publiques	9 589	9 589		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	44 494	44 494		
Produits constatés d'avance	95 661	95 661		
TOTAUX	254 654	254 654	0	0



G. Emprunts

Il n'y a pas d'emprunt au 31/12/2020.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

A. Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	20 786
▪ Provision sur congés payés	41 657
▪ Provision primes salariés	0
▪ Provision sur charges sociales (CP et primes)	20 542
▪ Cotisations sociales à payer	20 831
▪ Etat, taxes à payer	9 589

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	7 645
▪ Financeurs, financements à recevoir	113 173
▪ Encours sur études	

B. Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	2 452
▪ Produits constatés d'avance	95 661

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

A.1 – Dons, mécénat et médias, fondations, legs et donations

- Dons :	4 241
- Fondations et organismes privés :	17 500

Total 21 741

A.2 – Subvention de collectivités publiques

- Etat Préfecture de Paris :	87 915
- Département et Ville de Paris :	364 256
- CAF de Paris :	206 034
- Autres organismes (ANCV, CNAV, AG2R et Pole emploi) :	25 452

Total 683 657

A.3 – Cotisations et autres produits

- Cotisations des adhérents :	1 440
- Participations des usagers :	8 917
- Prestations aux associations (comptabilité)	2 000
- Produits des activités annexes	4 644

Total 17 001

Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges 65 859

Total des produits 788 257



B. Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

C. Dons, mécénat

Dons perçus provenant de la générosité du public

4 241

D. Legs, donations ou assurances-vie

Il n'y a pas de legs, donations ou assurances-vie au 31/12/2020.

E. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Achats :	28 005	4%	Fournitures d'entretien, de bureau, d'activités, d'énergie et petits équipements.
Services extérieurs :	63 918	8%	Ménage, locations, travaux d'entretien, maintenance, assurance, cotisations.
Autres services extérieurs :	49 635	6%	Rémunérations d'intermédiaires, intérim, publicité, publications, activités familles et enfance-jeunesse, missions et réceptions, frais de télécommunication et internet, services bancaires.
Impôts et taxes :	20 962	3%	Taxe sur les salaires et formation continue assises sur les rémunérations versées. Impôts sur les dividendes.
Charges de personnel :	410 815	53%	Rémunérations brutes versées
Charges sociales :	116 312	15%	Charges sociales versées aux organismes sociaux (Urssaf, caisses de retraite et de prévoyance, mutuelles)
Autres charges :	50 017	6%	Indemnités de rupture conventionnelle, Indemnités de transport, titres restaurant, médecine du travail, gratifications et CSE
Dotations aux amortissements	9 707	1%	
Dotations aux provisions	28 400	4%	
TOTAL	777 771		



F. Résultat financier

Le résultat financier est de		+ 1 220
Produits financiers :		1 220
- Produits sur intérêts des livrets :	1 220	
Charges financières		-
- Néant	-	
	-	
	-	

G. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de		+ 74 739
Produits exceptionnels :		78 634
- Quote Part de subventions d'investissement virée au CR :	9 038	
- Produits sur exercices antérieurs : Subvention CAF concernant l'exercice 2019 et la halte garderie Caravelle et subvention CNAV 2019	47 815	
- Autres produits exceptionnels : subvention CAF aide exceptionnelle pour la halte garderie Caravelle	21 781	
Charges exceptionnelles :		3 896
- Charges sur exercices antérieurs :	920	
- Autres Charges exceptionnelles : aides alimentaires versées aux familles en précarité	2 975	
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés :	-	

H. Transfert de charges

Transfert de charges (activité partielle et indemnités journalières)	20 892
Transfert de charges (remboursements assurances)	1 693
Total	22 585

I. Résultat et impôts sur les bénéfices

L'association n'est pas concernée car non fiscalisée.

J. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 122900€ et correspondent à :

1. Bénévolat

L'association bénéficie de l'aide de 122 bénévoles équivalent à 3.39 ETP



SECTEUR	Nb de bénévoles	Nb d'heures bénévoles
FORMATION POUR ADULTES	17,00	1 050,00
ENFANCE ET JEUNESSE	47,00	3 370,00
PERMANENCE SOCIALE	4,00	640,00
ANIMATION SOCIOCULTURELLE	37,00	136,00
ACCUEIL	2,00	280,00
INSTANCES DE DIRECTION	15,00	700,00
TOTAUX	122,00	6 176,00
En ETP		3,39
Taux horaire chargé (1)		20 €
Valorisation du bénévolat		122 902 €
Arrondi à		122 900 €

(1) Base d'un salaire animateur (coefficient 467 de la CCN ALISFA au 1^{er} janvier 2020, valeur du point =55.00

2. Dons en nature

Néant

3. Dons de service

Néant

4. Mécénat de compétences

Néant

VII. AUTRES INFORMATIONS

A. Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres			
Employés	12,00	2,00	10,00
Apprentis			
TOTAUX	12,00	2,00	10,00
En ETP	11,79		

B. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

C. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Les sommes versées globalement aux membres du conseil d'administration sont les suivantes :

Opérations et engagements envers les dirigeants	A l'ouverture	Montants versés	Remboursements	A la clôture
Avances et crédits alloués	0			0
Rémunérations allouées	0			0
Engagement pour pensions de retraite	0			0
TOTAL	0	0	0	0



D. Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

E. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

Néant

2. Engagements reçus

Néant

3. Engagements pris en matière de crédit-bail

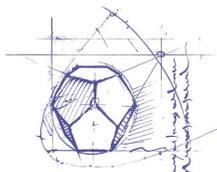
FRANFINANCE, location longue durée d'un photocopieur de marque Toshiba e-studio. Engagement jusqu'au 31/12/2023, 1346€ de loyer annuel.

4. Autres opérations non inscrites au bilan

5. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet DOUCET BETH assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 6498 euros pour l'exercice.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association ACCUEIL GOUTTE D'OR

SIÈGE SOCIAL : 26 RUE DE LAGHOUAT 75018 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 03 juin 2021

DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO